PARCHEMINS Axe 1
Données contextuelles quantitatives relatives à l'agriculture littorale sur le site de la Baie de Douarnenez

Pour décrire le contexte socio-démographique et agricole sur le littoral breton, le positionner par rapport à l'intérieur des terres et définir sa contribution au contexte régional, des indicateurs quantitatifs ont été renseignés dans 4 thématiques : la démographie, l'économie et l'emploi, l'activité agricole et les espaces naturels. La plupart des indicateurs sont collectés à l'échelle nationale et à la résolution communale.

Le littoral est ici défini comme les communes littorales au sens de la loi littorale (loi n° 86-2 du 3 janvier 1986). Les communes littorales sont

- soit riveraines des mers et océans, des étangs salés, des plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1 000 hectares ;
- soit riveraines des estuaires et des deltas lorsqu'elles sont situées en aval de la limite de salure des eaux et participent aux équilibres économiques et écologiques littoraux.

1. Situation

Le site de La Baie de Douarnenez, défini dans le cadre du projet Parchemins, compte 17 communes et couvre une superficie de 429 km² (Figure 1 et Tableau 1). Il s'étend entre les communes de Douarnenez et d'Argol et comprend également les premières communes non littorales vers l'intérieur des terres. Il inclut 9 communes littorales, qui couvrent une superficie de 231 km², soit 54 % de la surface du site.

Le site se situe dans une zone peu artificialisée, à l'exception de la commune de Douarnenez (Figure 2). D'après le zonage national des aires urbaines, la plupart des communes du site sont dites « multipolarisées » (Figure 3), c'est-à-dire qu'elles sont sous l'influence de plusieurs pôles urbains. Deux pôles urbains sont présents sur le site :

- Châteaulin, petit pôle urbain (moins de 15000 habitants, 15000 à 5000 emplois),
- Douarnenez , pôle urbain de moyenne dimension (15000 à 19999 habitants, 5000 à 10000 emplois).

La commune de Plogonnec, dans le sud-est du site, appartient quant à elle à la couronne de la ville de Quimper.

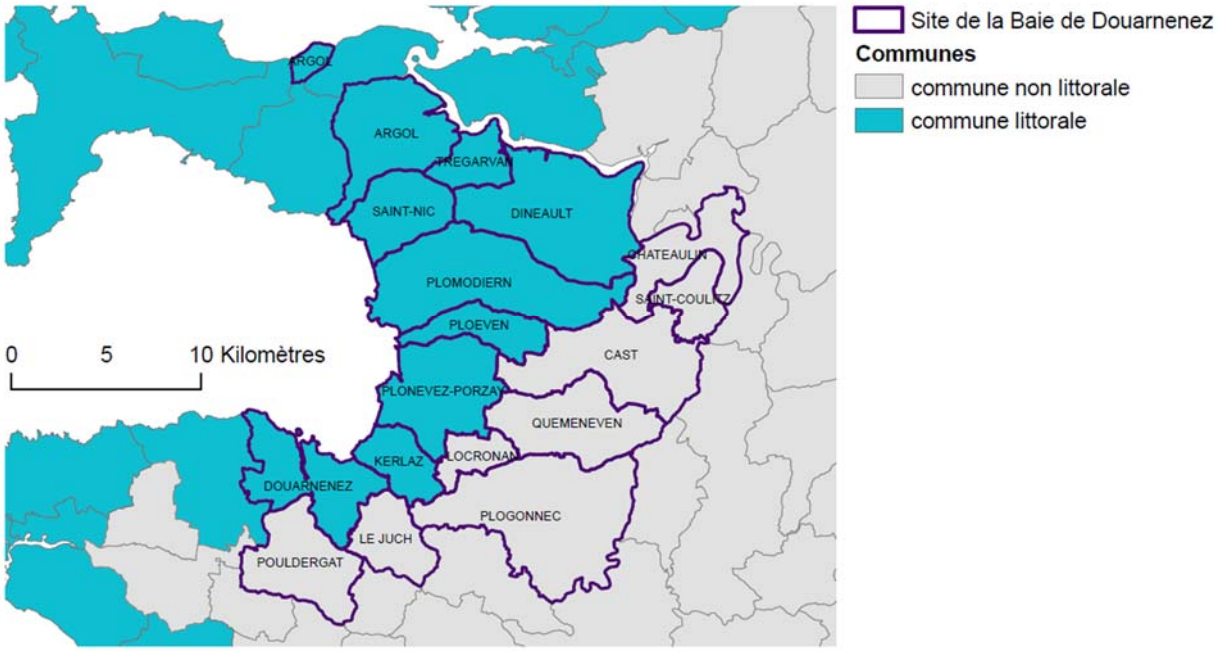

Figure 1 : Site Parchemins de la Baie de Douarnenez.

Tableau 1 : Liste des communes appartenant au site Parchemins de la Baie de Douarnenez.

	Communes	Superficie (km²)
Communes littorales	ARGOL	32
	DINEAULT	46
	DOUARNENEZ	25
	KERLAZ	11
	PLOEVEN	13
	PLOMODIERN	47
	PLONEVEZ-PORZAY	29
	SAINT-NIC	18
	TREGARVAN	10
Communes non littorales	CAST	38
	CHATEAULIN	21
	LE JUCH	14
	LOCRONAN	8
	PLOGONNEC	54
	POULDERGAT	24
	QUEMENEVEN	28
	SAINT-COULITZ	11

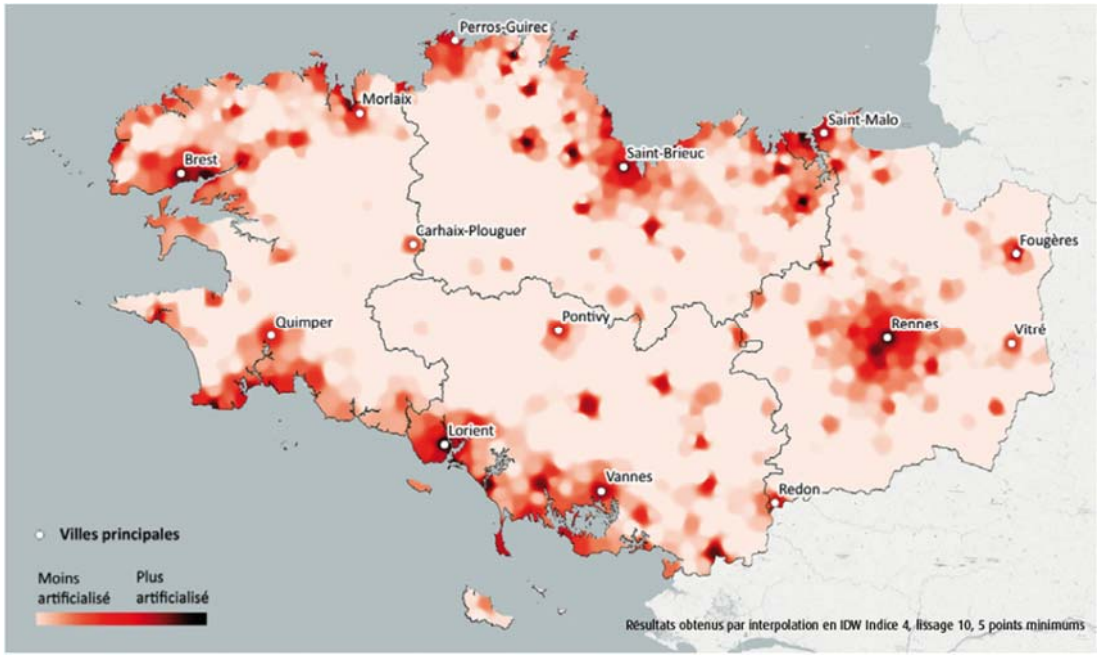

Figure 2 : Indicateur d'artificialisation des surfaces en Bretagne (source DREAL Bretagne, 2017[1]).

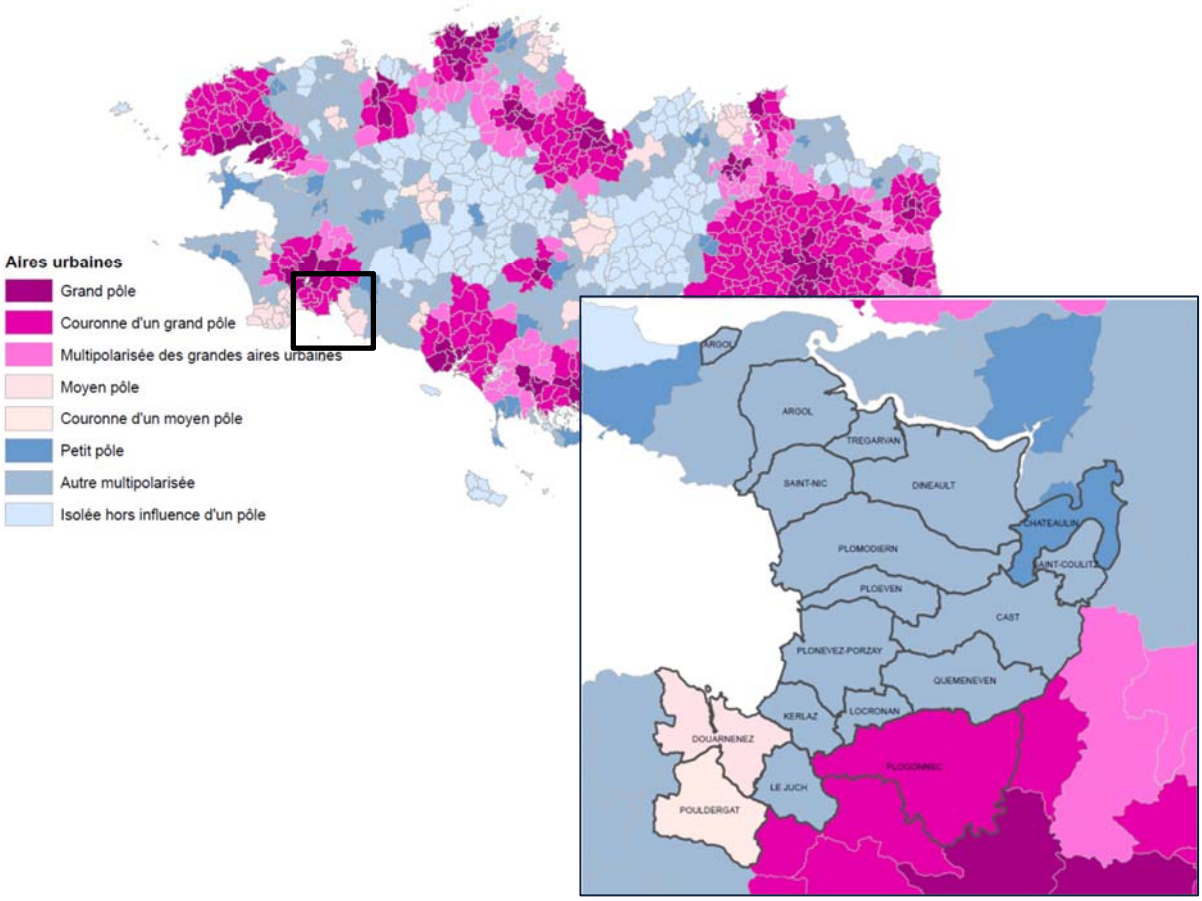

Figure 3 : Cartographie des aires urbaines en Bretagne et dans le site Parchemins de la Baie de Douarnenez en 2010.

[1] DREAL Bretagne Service Connaissance Prospective et Evaluation. Octobre 2017. Artificialisation des sols en Bretagne 2011-2014,5p.

2. Démographie

2.1 Croissance démographique marquée depuis les années 1970

En 2014, le site dans son ensemble compte 38027 habitants et présente une densité moyenne de population assez faible de 92 habitants par km², inférieure à celle observée en moyenne dans l'intérieur des terres en Bretagne (125 habitants par km²).

Dans les communes littorales, on observe une diminution de la population entre 1968 et 2014, marquée surtout entre 1968 et 1990 avec une perte moyenne annuelle de 156 habitants. Cette baisse de population concerne essentiellement la commune de Douarnenez dont la population baisse de façon linéaire entre 1968 et 2014 et qui a perdu 5000 habitants sur cette période, soit 116 habitants par an en moyenne. Les communes d'Argol, de Saint-Nic et de Trevargan, situées au nord du site, ont aussi connu une baisse de leur population entre 1968 et les années 1980-1990, mais moins importante, car elles sont peu peuplées. Les autres communes littorales connaissent une augmentation modeste de leur population entre 1968 et 2014. La densité de population sur le littoral reste supérieure à celle observée dans l'intérieur des terres sur toute la période (Figure 4). La population des communes littorales représente 68% de la population du site en 1968, et 62% en 2014.

Dans les communes non-littorales, la population augmente entre 1968 et 1982 (69 habitants supplémentaires par an en moyenne), et est relativement constante depuis. Ce sont les communes les plus peuplées, Châteaulin et Plogonnec, qui ont connu une augmentation de population jusqu'au début des années 1980. La population des autres communes a peu évolué.

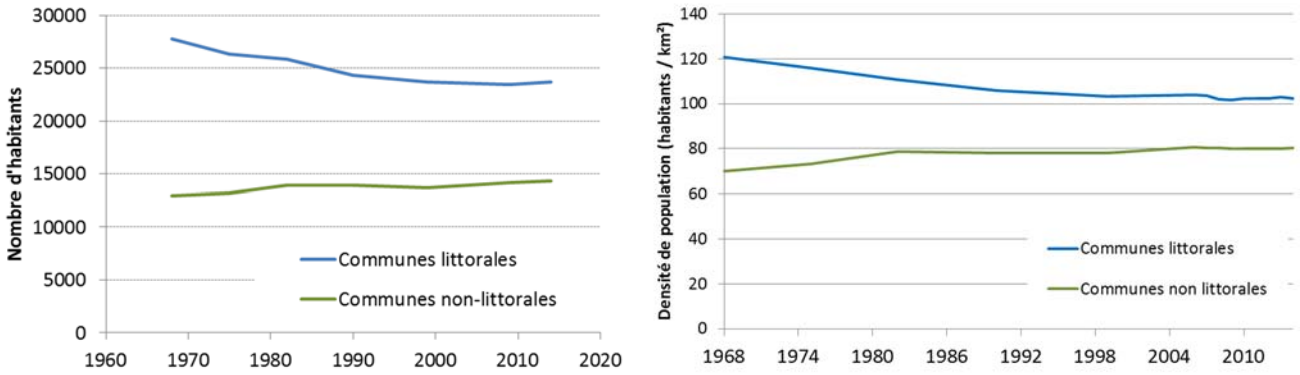

Figure 4 : Evolution du nombre d'habitants et de la densité de population sur le site Parchemins de la Baie de Douarnenez entre 1968 et 2014.

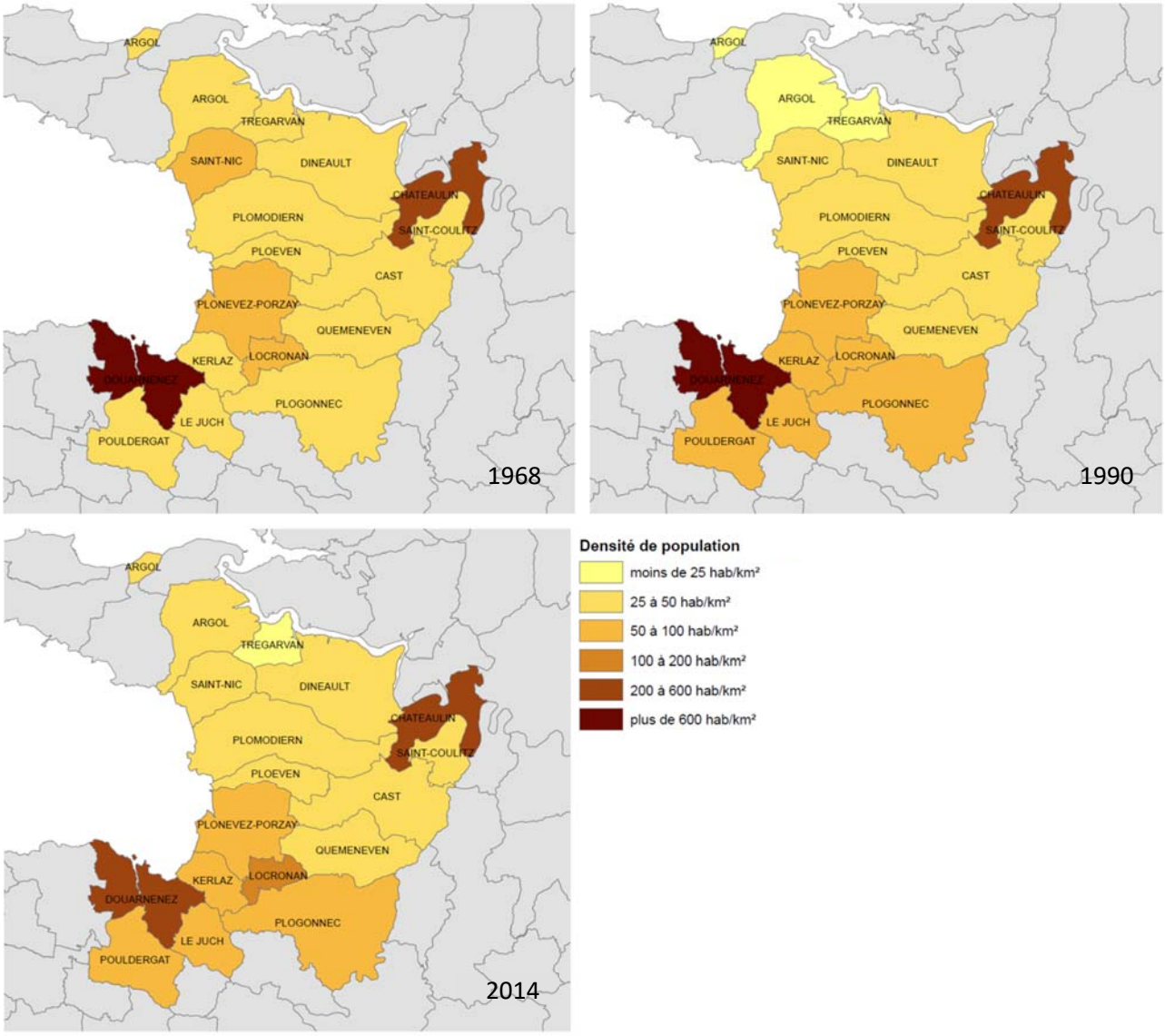

Figure 5 : Densité de population sur le site Parchemins de la Baie de Douarnenez en 1968, 1990 et 2014.

2.2 Vieillissement de la population, en particulier sur le littoral

Sur le littoral comme dans l'intérieur des terres, la proportion des moins de 20 ans dans la population diminue entre 1968 et la fin des années 1990 : en 2014, ils représentent 20% de la population sur le littoral et 25% dans les communes rétro-littorales (Figure 6). Dans le même temps, dans les communes littorales, la proportion d'habitants de plus de 60 ans passe de 23 à 30%. Les communes qui ont la proportion de plus de 60 ans la plus importante (plus de 35%) sont Saint-Nic, Plomodiern et Douarnenez. Celles qui ont la proportion de moins de 20 ans la plus importante (plus de 25%) sont Cast, Ploeven, Saint-Coulitz Le Juch et Plomeneven, Dineault et Ploeven.

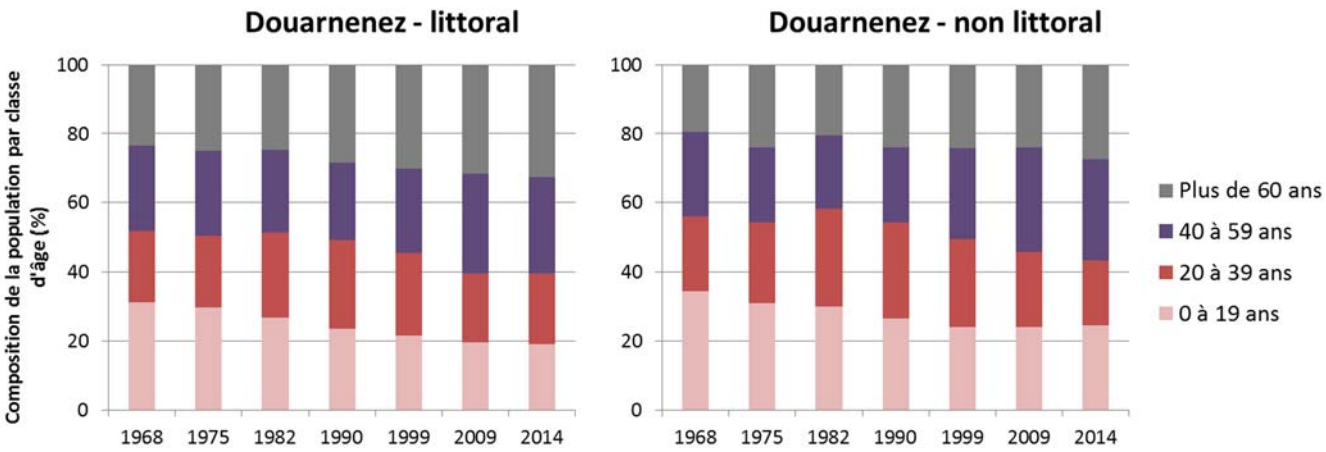

Figure 6 : Evolution de la répartition de la population par classe d'âge sur le site Parchemins de la Baie de Douarnenez entre 1968 et 2014, pour les communes littorales et les communes non littorales.

Le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) est majoritairement négatif à l'échelle du site Parchemins de la Baie de Douarnenez, seulement depuis 2016 pour quelques communes (Plonevez-Porzay, Cast, Ploudergat, Argol, Kerlaz et Saint-Coulitz). Il est positif dans 4 communes : Dineault, Quemeneven, Le Juch et Ploeven (Figure 7). Les données disponibles sur les communes littorales montrent que le solde migratoire, calculé entre 2007 et 2012, est positif sauf à Douarnenez où il est faiblement négatif. Dans cette commune, la diminution de la population est liée à la fois à un solde naturel et à un solde migratoire négatifs.

2.3 Importance des résidences secondaires

Le nombre de résidences secondaires par km² est passé de 4,5 en 1968 à 16 en 2014 dans les communes littorales du site ; il est passé de 1,4 à 3,5 dans les communes non littorales. La densité de résidences secondaires est faible par rapport à la moyenne observée sur le littoral breton (64 résidences secondaires au km² en 2014), de même que la densité des résidences principales. Les résidences secondaires représentent 33% des résidences dans les communes littorales en 2014, 19% dans les communes non littorales (Figure 8).

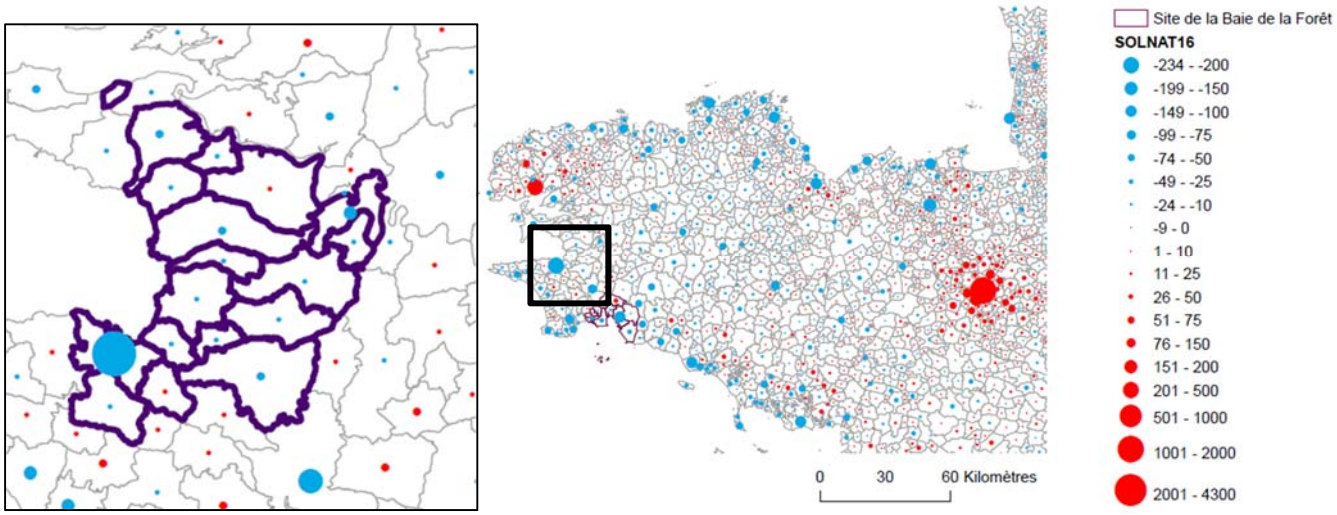

Figure 7 : Solde naturel en 2016 sur les communes bretonnes et dans le site Parchemins de la Baie de Douarnenez.

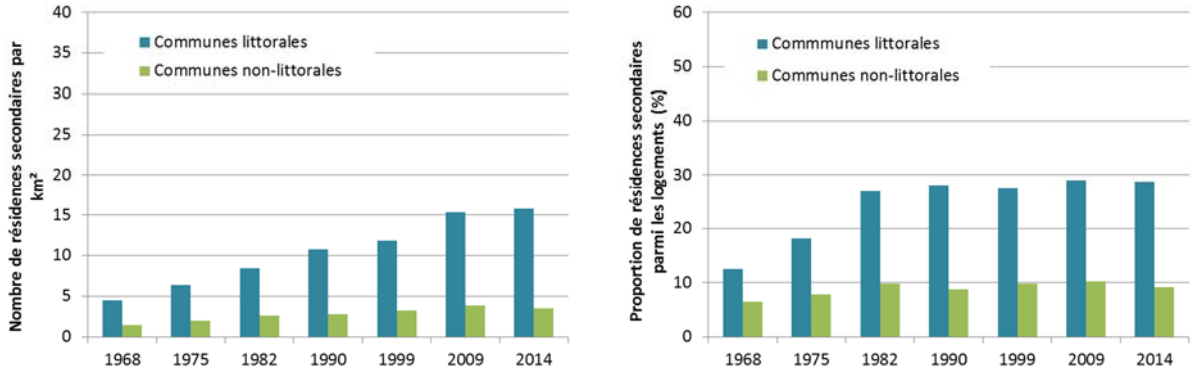

Figure 8 : Nombre de résidences secondaires par km² et proportion de résidences secondaires parmi les logements sur le site Parchemins de la Baie de Douarnenez entre 1968 et 2014.

3. Economie et emploi

3.1 Un recul de l'emploi agricole

Dans les communes littorales, l'emploi agricole a fortement reculé entre 1968 et 1999 : il est passé de 72% de l'emploi en 1968 à 27% en 1999 et 16% en 2014 (voir section 4), ce qui est un peu plus élevé que la moyenne de 13% observée à l'échelle du littoral breton. L'emploi dans le secteur industriel représente une faible proportion de l'emploi, relativement constante depuis 1968 (Figures 9 et 10).

Dans les communes non littorales, l'emploi dans le secteur agricole représente une proportion d'emplois plus élevée que sur le littoral, bien qu'il ait aussi fortement reculé entre 1968 (66% de l'emploi) et 2014 (29%).

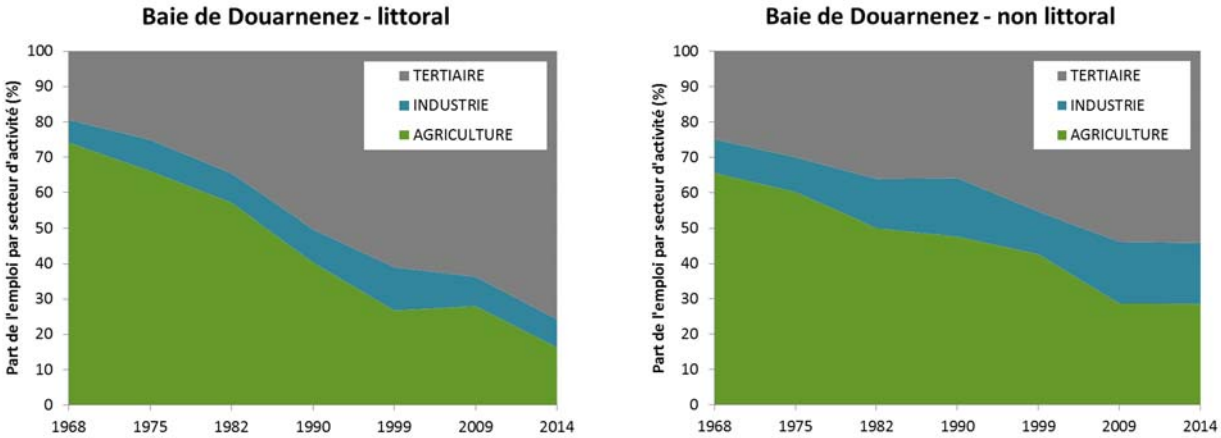

Figure 9 : Evolution de la répartition de l'emploi dans les secteurs tertiaire, industriel et agricole dans les communes littorales et non-littorales du site Parchemins de la Baie de Douarnenez entre 1968 et 2014.

Au regard du nombre d'établissements par secteur économique, le secteur agricole a encore une place non négligeable dans l'économie du site : en 2015, les établissements agricoles représentent plus de 25% des établissements dans le site, aussi bien sur le littoral que dans l'intérieur des terres (Figure 10), ce qui correspond à la moyenne observée dans l'intérieur des terres en Bretagne.

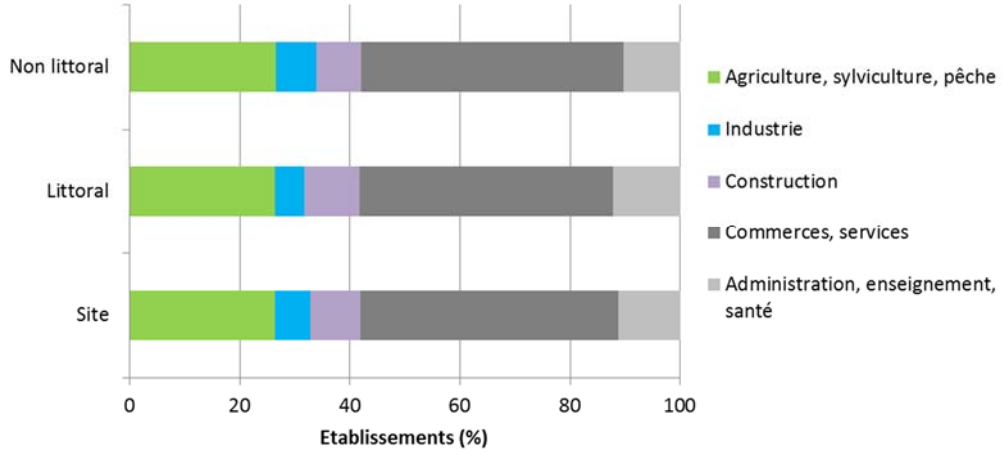

Figure 10 : Répartition des établissements par secteur d'activité économique dans les communes littorales, non-littorales, et dans l'ensemble du site Parchemins de la Baie de Douarnenez en 2015.

3.2 Secteur touristique : un littoral touristique

En 2016, le site Parchemins de la Baie de Douarnenez compte 52 établissements d'hébergement touristique (campings, hôtels, auberges de jeunesse, résidences de tourismes), dont 44 sont situés dans une commune littorale. La densité d'établissements d'hébergements touristiques de 0,12 établissements par km² dans les communes littorales du site est inférieure à celle observée en moyenne sur le littoral français (0,35 établissements par km²). Les communes de Douarnenez, Plonevez-Porzay et Locronan ont les densités d'hébergements touristiques les plus élevées.

Dans la typologie de l'accueil touristique réalisée par l'ONML[2] en 2016 à l'échelle du littoral français, Douarnenez est classée comme une commune très touristique avec des résidences secondaires et une offre marchande diversifiée ; Plonevez-Porzay, Plomodiern et Saint-Nic sont classées comme des communes touristiques avec des accueils de plein air. Les autres communes littorales sont dites non touristiques.

Dans le classement par lequel l'état reconnait l'engagement des communes dans une démarche d'accueil touristique, Douarnenez et Locronan sont classées « stations classées de tourisme » ; Kerlaz, Le Juch et Pouldergat sont classées « communes touristiques ».

[2] Observatoire National de la mer du littoral et du milieu marin
http://www.onml.fr/onml_f/fiche_complete.php?id_fiche=96&auth=NOK

3.3 Secteur agro-alimentaire

Les industries agroalimentaires présentes sur le site de la Baie de Douarnenez et recensées par l'Observatoire Economique des Industries Agroalimentaires de Bretagne, sont listées dans le tableau 2.

Tableau 2 : Industries agro-alimentaires présentes sur le site de la Baie de Douarnenez (source Observatoire Economique des Industries Agroalimentaires de Bretagne)

Type d'industrie	Nom	Commune
Abattage et transformation de volailles	Doux	Châteaulin
Industrie laitière	Lactalis	Châteaulin
Produits de la mer	Conserverie Chancerelle	Douarnenez
	Ets Paul Paulet	Douarnenez
	Moulin de la Marche	Châteaulin
Equipementier agroalimentaire	Guy Treanton	Plomodiern
	Lef	Douarnenez

3.4 Activités portuaires

Les principaux ports présents dans le site sont les suivants :

- Port du Rosmeur (Douarnenez) : port de pêche et de commerce. Après une intense activité de chalutage dans les années 1970-80, suivie d'une crise au début des années 2000, le port a retrouvé une activité soutenue grâce notamment à l'activité de débarquement (hors criée). Il est le 3ème port breton en tonnage débarqué (sardines, thon, anchois, maquereaux). Le port de commerce est la base d'YSBLUE (anciennement SOBAD), société d'avitaillement et de distribution de produits pétroliers, présente sur les 5 500 km du littoral français, de Calais à Menton.
- Port de Treboul (Douarnenez) : port de plaisance, 60 places visiteurs.
- Port Rhu (Douarnenez) : port de plaisance, 60 places visiteurs.

4. Activité et productions agricoles

4.1 Des surfaces agricoles relativement stables ces 30 dernières années

En 2010, 50% de la surface agricole du site de la Baie de Douarnenez se trouve dans une commune littorale.

La surface agricole utile (SAU) représente 57% de la surface des communes littorales et 67% de la surface des communes non littorales du site Parchemins de la Baie de Douarnenez en 2010 (Figure 11). Pour les communes littorales, cette proportion est supérieure à la moyenne observée à l'échelle bretonne (45%) et à l'échelle nationale (30%).

La surface agricole est en légère diminution sur le littoral et dans l'intérieur des terres depuis 2000 : les communes littorales du site ont perdu 66 ha de SAU entre 2000 et 2010, soit 5% de la surface agricole de 2000 (Figure 12) et les communes non littorales ont perdu 52 ha soit 4% de la SAU de 2000. Les communes qui ont connu les plus fortes diminutions de leurs surfaces agricoles sont Saint-Coulitz et Argol, avec une diminution de 40 et 32% respectivement entre 1988 et 2010.

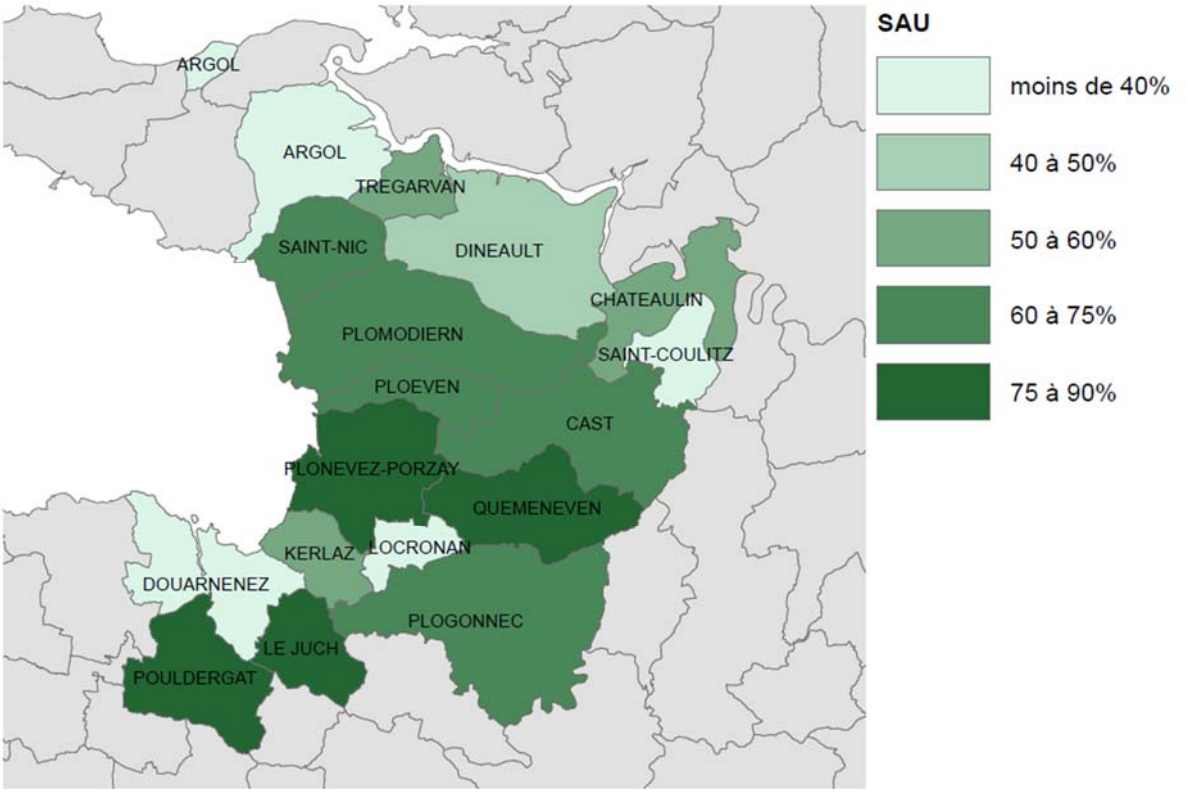

Figure 11 : Proportion de surface agricole utile (SAU) dans les communes du site Parchemins de la Baie de Douarnenez en 2010.

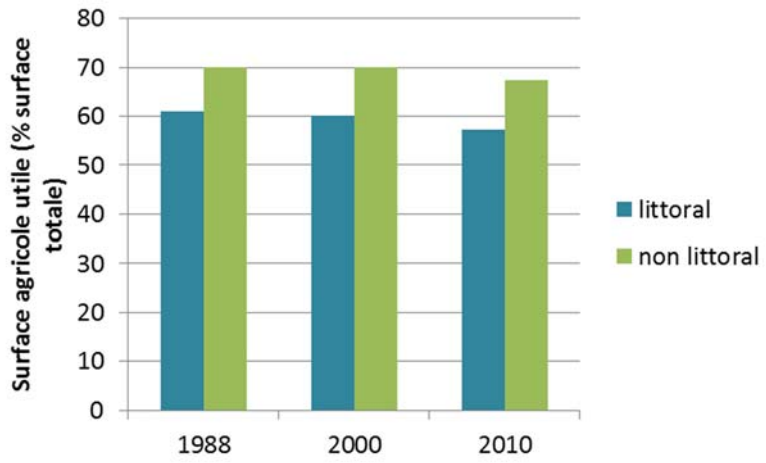

Figure 12 : Evolution de la surface agricole utile dans les communes littorales et non-littorales du site Parchemins de la Baie de Douarnenez entre 1988 et 2010.

4.2 Diminution du nombre d'exploitations agricoles et agrandissement

Les exploitations du site de la Baie de Douarnenez représentent 1,4% des exploitations bretonnes. 50% des exploitations du site se situent sur une commune littorale en 2010, 51% en 1988. La densité d'exploitations agricoles est de 1 exploitation par km² dans les communes littorales du site et de 1,2 exploitation par km² dans les communes non littorales ; la moyenne en Bretagne est de 1,2 exploitations par km².

Le nombre d'exploitations agricoles diminue depuis 1988 sur le littoral comme dans l'intérieur des terres (Figure 13), avec une baisse de 48 et 44% respectivement sur la période 1988-2000, et de 28% dans les 2 zones sur la période 2000-2010. Les communes qui présentent la densité d'exploitations la plus faible (moins de 0,7 exploitation par km²) sont les communes de Trévargan, Argol, et Locronan.

La taille moyenne des exploitations a plus que doublé entre 1988 et 2010 : elle est passée de 22 à 59 ha dans les communes littorales, et de 23 à 58 ha dans les communes non littorales. En Bretagne, en 2010, la taille moyenne des exploitations est de 48 ha. Les communes présentant des tailles moyennes d'exploitation les plus importantes en 2010 (plus de 70 ha) sont Trévargan et Locronan ; celle présentant la taille moyenne la plus faible (moins de 40 ha ha) est Douarnenez.

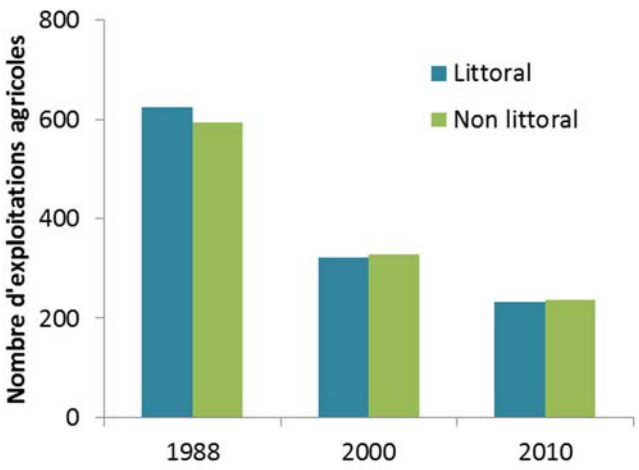

Figure 13 : Nombre d'exploitations agricoles dans le site de la Baie de Douarnenez entre 1988 et 2010.

4.3 Une densité de travail agricole qui diminue

A l'échelle du site, le nombre d'unités de travail agricole (UTA) par km² est passé de 4,6 à 1,7 entre 1988 et 2010 dans les communes littorales, et de 4,8 à 2,0 dans les communes non littorales, soit une diminution moyenne de 68 UTA par an entre 1988 et 2000 et de 40 UTA par an entre 2000 et 2010 à l'échelle du site.

Dans les communes littorales, la part de plus de 55 ans dans la population des chefs d'exploitation tend à augmenter depuis 2010 ; dans les communes littorales, la composition par classe d'âge de la population des chefs d'exploitation reste stable sur la période 2006 - 2014 (Figure 14).

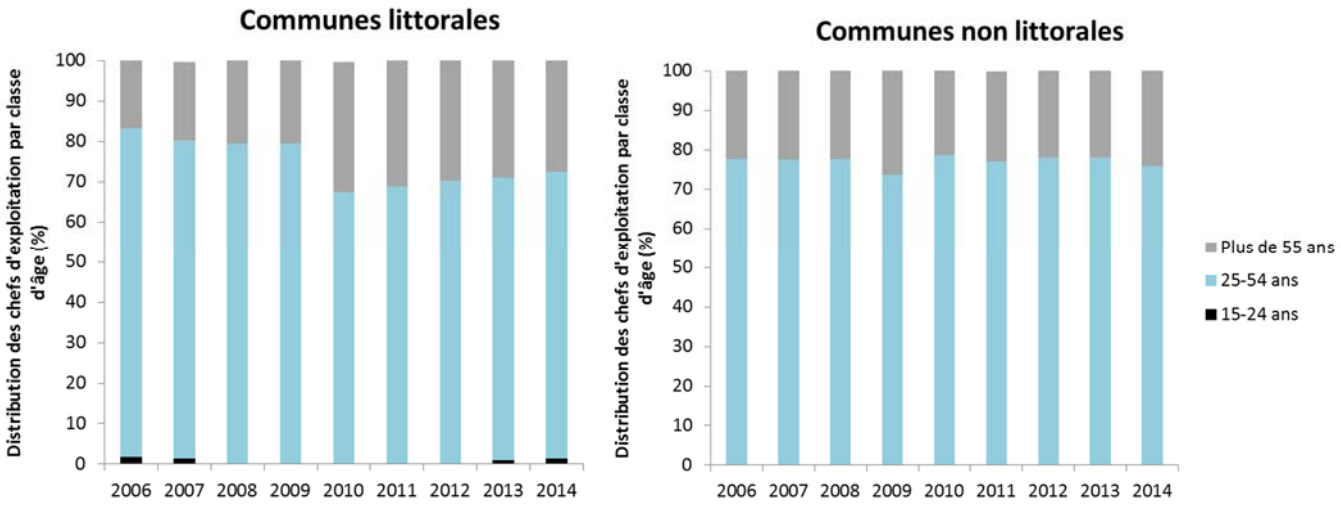

Figure 14 : Composition par classe d'âge de la population des chefs d'exploitations agricoles entre 2006 et 2014, pour les communes littorales et les communes non littorales du site de la Baie de Douarnenez.

4.4 Une agriculture orientée vers les productions animales, y compris sur le littoral

La Figure 15 présente les orientations technico-économiques des exploitations (OTEX) majoritaires à l'échelle de la commune en 2010. La production agricole est majoritairement orientée vers l'élevage. La polyculture-polyélevage et l'élevage granivore mixte sont les 2 orientations dominantes à l'échelle communale sur le site.

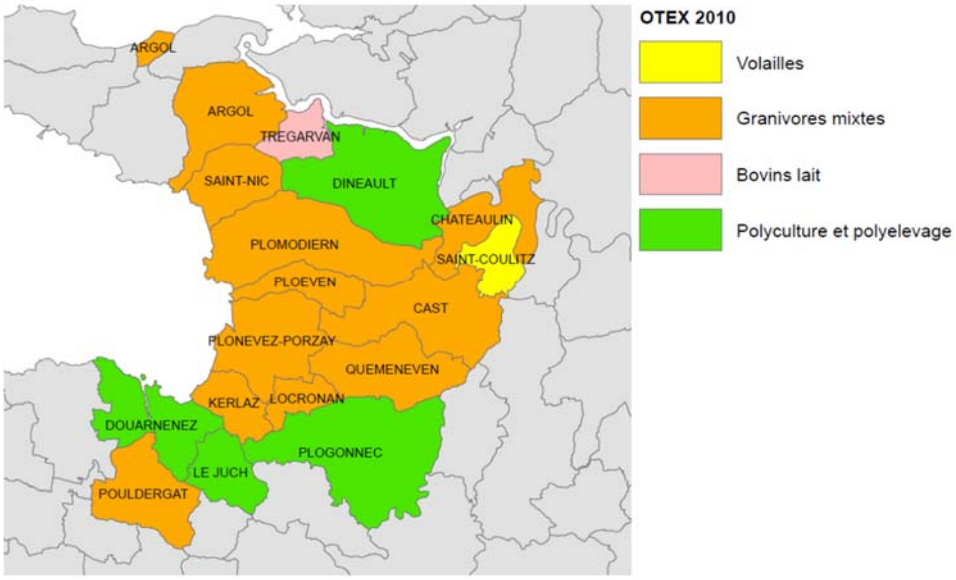

Figure 15 : Orientation technico-économique (OTEX) principale à l'échelle communale en 2010 sur le site Parchemins de la Baie de Douarnenez.

La densité moyenne de cheptels a légèrement diminuée entre 1988 et 2010, où elle est passée de 262 à 224 UGB/km² dans les communes littorales, et de 254 à 235 UGB/km² dans les communes non littorales. Elle reste plus élevée que la densité moyenne en Bretagne en 2010 (194 UGB/km²). Les animaux sont présents sur le littoral (Figure 16 et Tableau 3). Les densités de cheptels les plus importantes en 2010 (plus de 300 UGB/km²) se trouvent dans les communes de Plonevez-Porzay, Saint-Nic et Pouldergat. Les densités les plus faibles se trouvent dans les communes de Trévargan, Douarnenez et Dineault.

59% des exploitations ont un atelier d'élevage bovin dans les communes littorales et 66% dans les communes non littorales en 2010. L'élevage porcin concerne 31% des exploitations des communes littorales et 25% des exploitations des communes non littorales (Figure 17). Entre 2000 et 2010, le cheptel porcin a diminué sur l'ensemble du site ; le cheptel de poulets de chair a fortement diminué dans les communes non littorales et a augmenté dans les communes littorales.

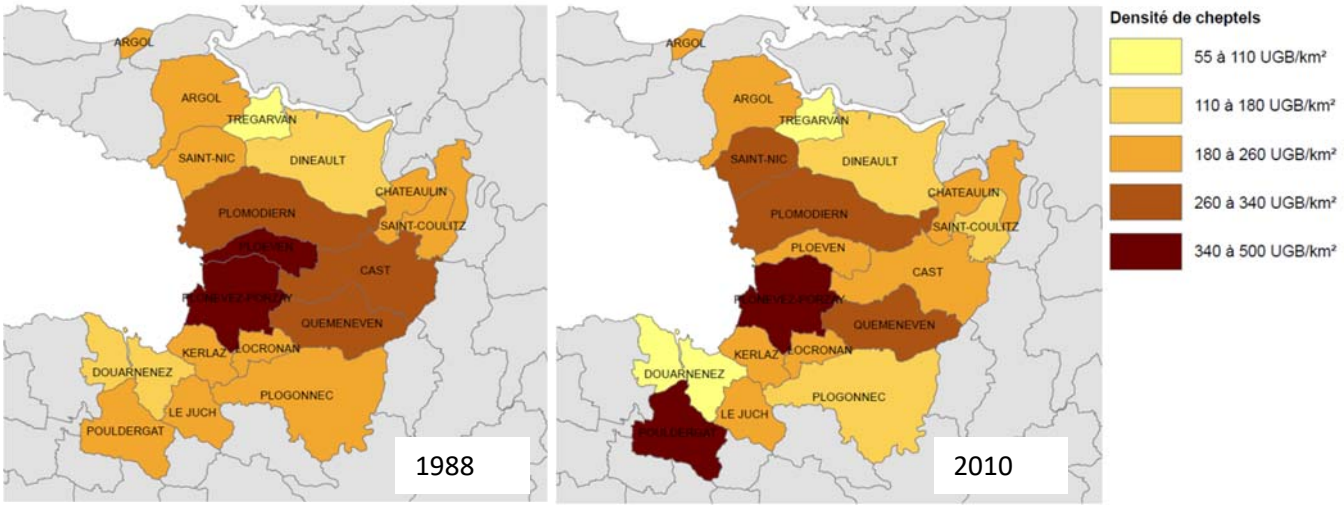

Figure 16 : Densité de cheptels, exprimée en unité gros bétail (UGB) par km², à l'échelle communale en 1988 et 2010 sur le site Parchemins de la Baie de Douarnenez.

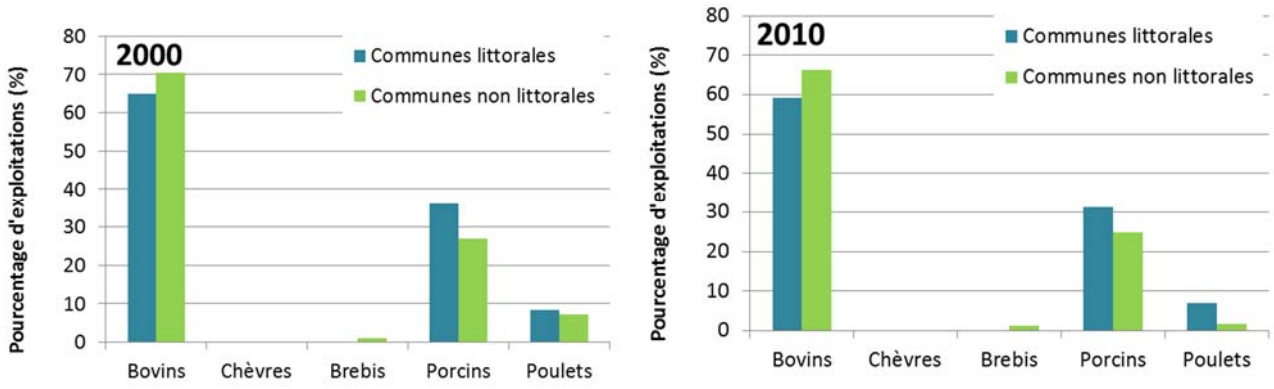

Figure 17 : Part des exploitations agricoles produisant des cheptels bovins, chèvres, brebis, porcins et poulets de chair et coq en 2000 et en 2010 dans les communes littorales et non littorales du site de la Baie de Douarnenez.

Tableau 3 : Densité de cheptels bovins, porcins et de poulets de chair en Bretagne et sur le site de la Baie de Douarnenez par hectare de surface agricole utile (SAU).

	Têtes de bovins par ha de SAU	Têtes de vaches laitières par ha de SAU	Têtes de porcins par ha de SAU	Têtes de poulets de chair par ha de SAU
2000				
BRETAGNE	1.3	0.5	5.1	25.5
Communes littorales bretonnes	0.9	0.4	4.1	16. 8
Communes non littorales bretonnes	1.4	0.5	5.4	27.6
Site	1.1	0.6	8.3	72.0
Communes littorales du site	1.1	0.5	9.2	48.6
Communes non littorales du site	1.2	0.6	7.0	95.4
2010				
BRETAGNE	1.2	0.4	5.0	23.0
Communes littorales bretonnes	0.9	0.3	3. 6	15.9
Communes non littorales bretonnes	1.3	0.5	5.3	24. 8
Site	1.1	0.5	6.9	47.1
Communes littorales du site	1.0	0.5	7.7	63.5
Communes non littorales du site	1.2	0.6	5.9	14.0

Les cultures principales sont les céréales (maïs grain inclus) et les cultures fourragères. La surface fourragère représente 52% de la SAU du site en 2010 sur le littoral et 58% dans les communes non littorales (Figure 18). La part du maïs ensilage est plus importante dans les communes non littorales. Les cultures légumières sont aussi présentes dans le site, en particulier dans les communes de Quemeneven, Douarnenez et Plogonnec.

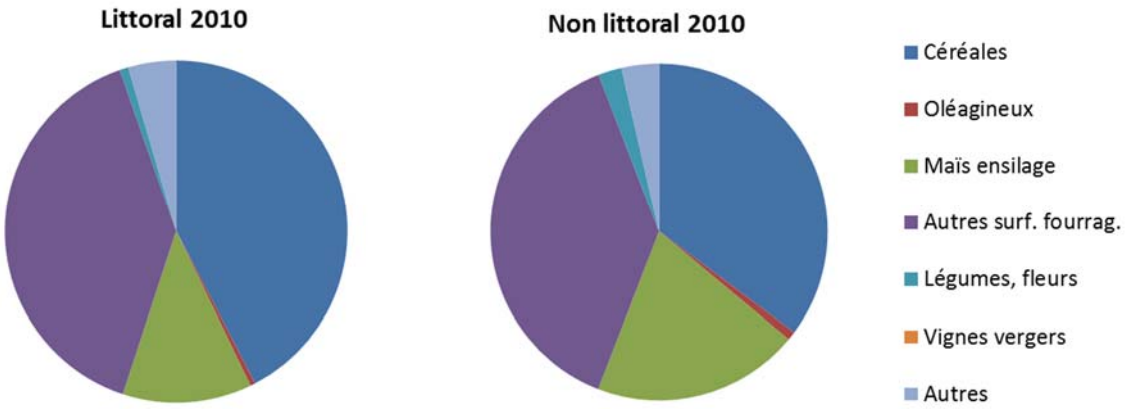

Figure 18 : Cultures produites en 2010, en pourcentage de la surface agricole utile (SAU), dans les communes littorales et non littorales du site de la Baie de Douarnenez.

4.4 Prix du foncier agricole élevé et en augmentation sur le littoral

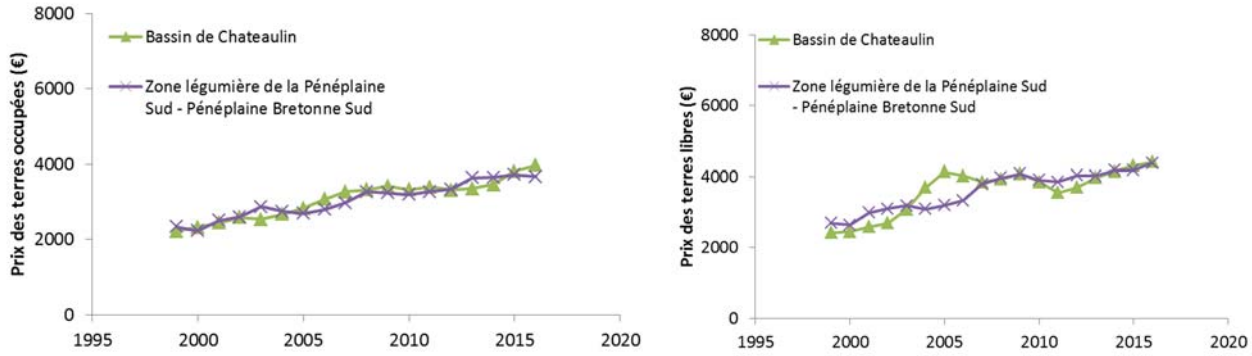

Figure 19 : Evolution du prix du foncier agricole (terres libres et terres occupées) entre 1999 et 2016 dans les petites régions agricoles « Zone légumière de la pénéplaine sud et pénéplaine bretonne sud » et « Bassin de Châteaulin », auxquelles appartient le site de la Baie de Douarnenez.

La figure 19 présente le prix des terres agricoles dans les 2 petites régions agricoles auxquelles les communes du site appartiennent : « zone légumière de la Pénéplaine sud et pénéplaine bretonne sud » (Douarnenez, Juch, Plogonnec et Pouldergat) et « Bassin de Châteaulin ». Les prix sont intermédiaires par rapport à ceux observés dans les autres petites régions agricoles du Finistère et de Bretagne.

5. Espaces naturels protégés (données sur la Bretagne uniquement)

La figure 20 présente les espaces naturels protégés sur le site de la Baie de Douarnenez. En particulier, le littoral du site de la Baie de Douarnenez appartient au territoire du Parc Naturel Marin d'Iroise et les communes du nord du site sont sur le territoire du Parc Naturel Régional D'Armorique. Il comprend 3 sites du conservatoire du littoral (Pointes de Keric, l'île Tristan et les Plomarc'h) et de nombreuses ZNIEFF.

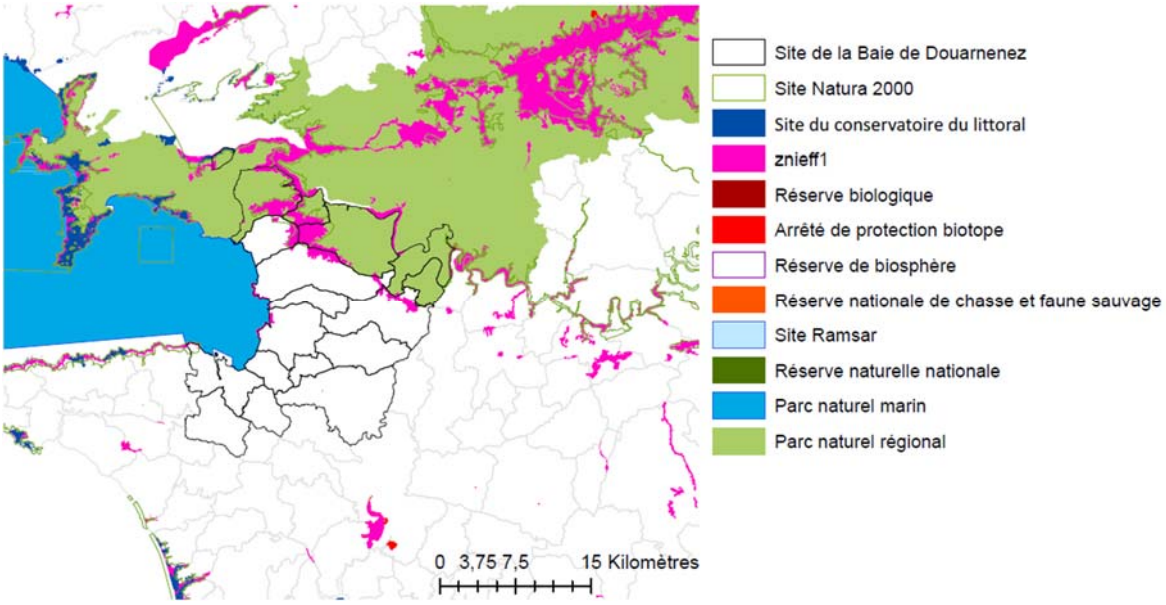

Figure 20 : Répartition des espaces naturels protégés sur le site Parchemins de la Baie de Douarnenez.